

LA GESTION LOCATIVE

Frais de gestion	6,00 % TTC
Impayés, Contentieux, Détériorations	2,50 TTC*
Durée et montant d'indemnisation des loyers.	61 000,00 € par sinistre
Loyer garanti	100 % du loyer et des charges
Frais de contentieux, de recouvrement et d'expulsion	Inclus dans plafond de 61 000 €
Décès ou départ prématuré du locataire sans avis	Inclus
Franchise	Aucune, ni en impayé ni en dégradation
Détériorations immobilières.	7 700 €
Perte de location suite à détériorations	2 mois de loyers hors charges.
Protection juridique en cas de conflit avec le locataire dans le cadre du bail (hors impayés)	8 000,00 € par sinistre.
Total	8,50 % TTC
Option non contractuelle	2,50 % TTC
Absence de location (Relocation) /	Indemnité: 80 % du loyer hors charges
Franchise	Entre deux et trois mois selon agence, à compter de la date de fin de préavis du locataire, zone non tendue 3 mois, zone tendue 1 mois.
Total	11 % TTC

LES ATOUTS

- Vous investissez sans risque grâce à la garantie et vous empruntez sans souci car vos revenus locatifs sont réguliers et garantis.
- Les banques, grâce à la garantie, vous accordent plus facilement des crédits à 100 % au meilleur taux.
- La valeur de votre patrimoine est garanti grâce à la garantie détérioration (7 500 € TTC à chaque sinistre, une des plus fortes du marché).